

DEPARTEMENT DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT DE MEZIERES

CANTON DE VILLERS-SEMEUSE

COMMUNE DE LUMES

PROCES VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal Enfants et de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint

Nombre de membres dont le Conseil Municipal Enfants doit être composé : 9
Nombre de conseillers enfants en exercice : 9
Nombre de conseillers enfants qui assistaient à la séance : 8

L'an deux mil quinze, le dix novembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal Enfants de la Commune de LUMES proclamés à la suite des opérations du 5 novembre 2015, se sont réunis dans la Salle de Conseil de Lumes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire du Conseil Municipal Enfants de Lumes.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux Enfants :

- | | |
|--------------------|------------------------|
| 1. BROSSE Matthias | 5. PERGENT Victorine |
| 2. DUEZ Célia | 6. PETIT Jeanne-Gaëlle |
| 3. FENEUIL Antoine | 7. TASSOT Enola |
| 4. MOREAU Chiara | 8. THORN Maïlys |

Absente excusée : Melle Eliséa CHEZE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Hugo PETITFRERE, Maire du Conseil Municipal Enfants de l'année 2014-2015, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : MM. BROSSE Matthias – CHEZE Eliséa – DUEZ Célia – FENEUIL Antoine – MOREAU Chiara – PERGENT Victorine – PETIT Jeanne-Gaëlle – TASSOT Enola – THORN Maïlys dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux Enfants pour l'année 2015-2016.

ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal Enfant, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

<u>Ont obtenu</u> :	Mr Matthias BROSSE	une voix (1)
	Melle Célia DUEZ	quatre voix (4)
	Melle Victorine PERGENT	trois voix (3)

Aucun conseiller n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Deuxième Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

<u>Ont obtenu</u> :	Melle Célia DUEZ	six voix (6)
	Melle Victorine PERGENT	deux voix (2)

Melle Célia DUEZ ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Melle Célia DUEZ, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

<u>Ont obtenu</u> :	Mr Matthias BROSSE	quatre voix (4)
	Melle Victorine PERGENT	une voix (1)
	Melle Maïlys THORN	trois voix (3)

Aucun conseiller n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Second Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

<u>Ont obtenu</u> :	Mr Matthias BROSSE	trois voix (3)
	Melle Victorine PERGENT	deux voix (2)
	Melle Maïlys THORN	trois voix (3)

Aucun conseiller n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Troisième Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	8
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
Aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

<u>Ont obtenu</u> :	Mr Matthias BROSSE	quatre voix (4)
	Melle Victorine PERGENT	une voix (1)
	Melle Maïlys THORN	trois voix (3)

Mr Matthias BROSSE ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

La séance est levée à 19 H 45.